



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2015, 18 h 00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-huit heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 23/09/2015,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

Mme GUILLOU arrivée après l'étude du point n° 4

M. THÉROUDE, Président, Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents

Mrs GAINE, GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mmes NOURY et DELAFONTAINE, M. BELVAL titulaires

Étaient absents non-excusés :

Mme VANDROMME et Mrs VERHOESTRAETE et MALBRANC suppléants

Assistaient à la réunion les suppléants :

Mme VERHOESTRAETE arrivée après l'étude du point n° 4

M. CRÉPY

Secrétaire de séance : M. DENIS

Le Président demande, en application de l'article 16 du Règlement Intérieur du SIVOM, le **rajout de deux points à l'Ordre du Jour :**

N° 5 / PHASAGE PRÉVISIONNEL FUTURS TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : ainsi que lui en avait fait la demande Monsieur BOURGEOIS, le Président propose à l'Assemblée de parler du phasage prévisionnel du programme syndical à venir

N° 6 / PRIME À AGENT : le Président souhaiterait ajouter un point concernant une prime qu'il désirerait verser à un Agent

⇒ ACCORD DE L'ASSEMBLÉE À L'UNANIMITÉ

Le Président annonce, qu'exceptionnellement, **l'ordre du jour sera étudié dans le désordre.** En effet, deux intervenants extérieurs seront présents pour apporter des explications concernant le point n° 3.

À sa demande, les élus présents indiquent ne pas y voir d'inconvénient.

N° 1 / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

1. Commission spécifique pour le renouvellement de la Délégation de Service Public Assainissement : Lors du précédent Comité Syndical, avait été créée une commission spécifique pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) Assainissement en y incluant des délégués suppléants. Or cette commission doit exclusivement compter des délégués titulaires.

De fait, la délibération n'avait finalement pas été portée au contrôle de légalité. Il faut à nouveau se prononcer sur la création de cette Commission d'Ouverture des Plis (COP) qui, compte-tenu du nombre de délégués titulaires syndicaux (8), ne pourra être composée que de son Président, de 5 membres titulaires et 2 membres suppléants (au lieu de 5).

Après discussion, à l'unanimité des présents, le Comité Syndical décide de créer une Commission d'Ouverture des Plis DSP et désigne :

- Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : Monsieur Réginald THÉROUDE,
- Membres titulaires (5) :
 - . Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS,
 - . Monsieur Alain MARTIN,
 - . Monsieur André DENIS,
 - . Madame Marie-Chantal NOURY,
 - . Monsieur David BELVAL,
- Membres suppléants (2) :
 - . Madame Marie-Odile GUILLOU,
 - . Madame Anne-Claire DELAFONTAINE,

2. Principe de la délégation et lancement de la procédure de consultation :

Il a déjà été discuté à plusieurs reprises de l'intérêt pour le SIVOM de rester en DSP. Le contrat actuel venant à expiration le 18 novembre 2015, il conviendrait d'autoriser le Président à lancer la procédure pour la passation de la nouvelle DSP Assainissement.

ACCORD à l'unanimité.

3. Convention de gestion provisoire d'exploitation du service :

La DSP Assainissement actuelle avait déjà été prolongée pour 1 an par avenant et il est impossible de recourir à un nouvel avenant pour la même raison.

Or, il est impératif d'assurer une continuité de service en attendant que soit désigné le nouveau délégataire. C'est pourquoi, après discussion, le Comité autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de gestion provisoire proposée par la Lyonnaise des Eaux pour assurer la continuité du service, jusqu'à la désignation du prochain délégataire et au plus tard jusqu'au 17 novembre 2016.

N° 2 / DÉCISIONS MODIFICATIVES 2015

Arrivant au dernier trimestre, le Président explique qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires des 3 budgets syndicaux conformément aux projets de décisions modificatives qui avaient été envoyés avec la convocation à la présente réunion.

La D.M. 1/2015 M14 porte principalement sur des travaux de réparation suite à une fuite de fenêtre de toit du logement qui est loué au SDIS, l'intégration de la régularisation de la prime d'assurance responsabilité civile professionnelle et le loyer du SIVOM puisque les 4^{ème} trimestres 2014 et 2015 ont été réclamés sur l'exercice.

La D.M. 2/2015 EAU a pour objet principal d'ouvrir une ligne de crédits pour la taxe foncière du terrain acquis pour la création du nouveau forage ; la D.M. 2/2015 ASSAINISSEMENT l'ajustement de crédits pour les opérations d'ordre ; et, communs aux 2 budgets M49, le remplacement de la chaudière du logement référencé plus haut.

LE COMITE SYNDICAL, après étude et à l'unanimité, ADOPTE successivement les 3 DM telles que présentées.

Comme vu en début de séance, le point n° 3 sera étudié après le point n° 4

N° 4 / DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE

Le nouveau forage d'eau potable est achevé depuis le mois de juillet. L'appel d'offres pour son équipement et son raccordement au réseau existant a été lancé.

Le temps que ces travaux se réalisent, il conviendrait de demander le lancement de la procédure préalable à la demande de déclaration d'utilité publique afin que soient déterminés les périmètres de protection et les contraintes s'y rapportant. Elle servira en plus d'autorisation à la distribution de l'eau pompée.

La procédure est longue mais on ne pouvait la démarrer avant les pompages d'essai. Elle se décompose ainsi :

- Phase 1 : Etude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé,
- Phase 2 : Avis de l'hydrogéologue agréé,
- Phase 3 : Établissement du dossier d'enquêtes publiques et parcellaire,
- Phase 4 : Enquête publiques et parcellaires,
- Phase 5 : Passage en CODERST,
- Phase 6 : Prise de l'arrêté préfectoral d'Utilité Publique et notification de l'arrêté

ACCORD DE L'ASSEMBLÉE A L'UNANIMITÉ

Arrivée de Mesdames GUILLOU et VERHOESTRAETE

N° 3 / ÉQUIPEMENT DU NOUVEAU FORAGE ET RACCORDEMENT SUR LE RÉSEAU EXISTANT

Le Président informe l'Assemblée que Messieurs Pascal DINET de VERDI INGÉNIERIE et Benjamin NORMAND de l'ADTO, respectivement Maîtrise d'œuvre et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le dossier du Forage, sont présents ce soir pour apporter des informations concernant la consultation pour le marché d'équipement du nouveau forage et son raccordement au réseau existant.

Mais avant de développer, il est demandé à Monsieur CRÉPY de bien vouloir se retirer puisqu'il fait partie d'une entreprise qui a répondu audit appel d'offres.

Il est expliqué que l'appel d'offres, sous procédure adaptée, n'a reçu que 3 réponses qui ont été remises le 21 septembre. Depuis, il y a eu ouverture des plis, analyse des offres, audition des candidats, une part de négociation, suite à quoi il a fallu actualiser et analyser de nouveau les offres.

Ce marché comprend la création du bâtiment, l'équipement du forage et 3,8 km de canalisations en diamètre 250 pour aller le raccorder au réseau existant de diamètre 300 à MOUY.

Le critère le plus prépondérant (60%) était basé sur les moyens humains et matériels mis à disposition avec demande d'information sur les équipes (expérience et savoir-faire).

L'autre critère était d'aspect financier (40%).

Il est expliqué au Comité Syndical les points forts et les points faibles de chacune des 3 offres, les justifications présentées et les points d'inquiétude demeurant après la journée supplémentaire laissée aux entreprises pour répondre à tous les renseignements complémentaires réclamés.

Compte-tenu de tous les éléments présentés, le Président déclare retenir l'offre portée par le groupement BARRIQUAND / SOGEA Nord Hydraulique pour un montant de 1.736.727,77 € H.T. et demande l'autorisation aux Élus présents de signer ledit marché.

Devant les divergences d'opinions au sein de l'Assemblée, le Président fait procéder à un vote à mains levées pour l'autoriser à signer ledit marché avec le groupement BARRIQUAND / SOGEA :

⇒ 1 voix CONTRE et 7 voix POUR

Suite à quoi, le Comité Syndical, à l'unanimité, sollicite les aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Les débats terminés, Monsieur CRÉPY est autorisé à revenir en salle de réunion.

N° 5 / PHASAGE PRÉVISIONNEL DES FUTURS TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

Monsieur BOURGEOIS émet le souhait que restent, pour ce point, Messieurs DINET et NORMAND, également intervenants sur ce dossier. Personne, y compris les intéressés, n'y voient à redire.

Le Président explique que le phasage prévisionnel a été élaboré en croisant :

- les résultats des longues années d'études préalables,
- les données collectées dans chacune des 4 mairies,
- l'urgence de la situation dans certaines rues,
- la réhabilitation qui est imposée au SIVOM par l'Agence de l'Eau,
- et les critères relatifs aux demandes d'aides financières.

La dernière étude préalable (étude géotechnique) démarre et les résultats devraient être rendus pour la fin d'année.

Ce phasage prévisionnel (*ci-annexé*) a été présenté aux usagers lors de la journée portes-ouvertes organisée le 19 septembre dernier à la station d'épuration de MOUY.

Il est décomposé en 4 tranches. Chacune d'entre elle dure un an et s'élève à environ 2.000.000 € H.T.

La réhabilitation qui nous est imposée porte sur la priorité 1 d'un état des lieux qui remonte déjà à 2010.

Les urgences évoquées plus haut sont en fait des rues dans lesquelles les eaux usées sont rejetées sur la voie publique.

Le Président est conscient que ces travaux sont très attendus mais le SIVOM ne peut attaquer partout à la fois. Il avance au gré de ses finances et des subventions.

Monsieur BOURGEOIS apporte des précisions concernant la planification des travaux sur la Commune de MOUY :

- Rue de l'Abattoir : la voirie a été refaite l'année passée, aussi aimerait-il que la rénovation se fasse par l'intérieur avec une chaussette. Ce à quoi Monsieur DINET répond qu'il ira voir sur place, cependant le réseau avait été mis dans la priorité 1 en 2010 et que depuis son état n'a pas dû s'améliorer. En outre, il ajoute qu'à l'époque on tolérait la rénovation des collecteurs sans toucher aux branchements, ce qui représentait une aberration, mais aujourd'hui les financeurs ne l'acceptent plus,

- Rue du Marais, Ruelle Madeleine et Cité Charrette : la voirie doit être refaite en 2016. Monsieur NORMAND précise que certains raccordements des habitations du Boulevard Surville sont prévus sur la Ruelle Madeleine,
- Place Cantrel : doit être refaite en 2017,
- Suite au passage du Plan Local d'Urbanisme, il va y avoir de nouvelles constructions (120 appartements dont 70% de logements sociaux) sur le site Rabourdin Rue Léon Bohard. Le projet va être signé dans la semaine et l'aménageur sera Oise Habitat,
- En 2020, un centre intergénérationnel (centre aéré, salle de musculation, etc...) va ouvrir sur le site de la SGB Rue de la Gare. Ce projet est porté par la Mairie. Pas de logement, hormis celui du gardien,
- Rue des Caves : Monsieur BOURGEOIS la verrait plutôt en fin de programme car on peut y trouver jusqu'à 3 caves superposées. En 1976, pour des travaux, il avait fallu mettre en place un pompage et il avait été tiré beaucoup de sable. Tout a été stoppé lorsque les façades ont commencé à bouger. Elles ont été soutenues longtemps. Monsieur CREPY demande alors si ces caves sont utilisées ? si les murer et les combler ne serait pas une solution ? La question sera étudiée.
- Le réseau d'assainissement sous-vide : le SIVOM va voir pour intégrer le doublement des lignes de sous-vide avec la réhabilitation.

Monsieur MARTIN attire l'attention, concernant la Commune d'ANGY, que la Rue de l'Église apparaît en phase 1 pour la réhabilitation et en phase 4 pour la création de réseau. Il sera vérifié s'il n'y a pas moyen de les grouper.

Il demande également s'il serait envisageable de coordonner les enfouissements de réseau et la création de l'assainissement. Monsieur DINET répond que c'est à étudier mais il ne faut pas perdre de vue que :

- l'assainissement se pose plus profondément et qu'il faudrait le poser d'abord mais que souvent c'est l'inverse qui se produit,
- que souvent le réseau d'assainissement se situe sous chaussée et les réseaux sous trottoir,
- que la cadence, si tout va très bien, est de 40 mètres par jour pour l'assainissement alors que les enfouissements de réseaux avancent beaucoup plus vite.

Madame GUILLOU aborde le phasage pour la Commune de BALAGNY-SUR-THÉRAIN :

- Rue de la Colline : prévue en phase 3, or elle est déjà assainie. Ce sera contrôlé,
- Rue du 14 juillet : programmée en 2nde phase alors qu'un lotissement y est prévu depuis plusieurs années. Le Président lui explique que les engagements du SIVOM concernant les réseaux pour ce lotissement seront tenus mais que l'assainissement collectif des eaux usées ne desservira que ledit lotissement. Le SIVOM se voit contraint de minimiser les coûts et ne veut ni perdre les aides auxquelles il pourra prétendre, ni faire perdre celles qui seront attribuées aux usagers. Il souligne qu'en phase 1 n'apparaissent que la réhabilitation et les 1^{ères} urgences, donc la phase 2 contient le début de la création du réseau,
- Cité Bel Air : est prévue en phase 3. Mais elle se situe entre les Impasse Zérapha et la Rue Quivrue qui sont programmées en phase 2,
- Concernant le lieudit « Le Moulin » au bout de la Rue Desnosse Mathieu : il avait été zoné « Assainissement Non-Collectif » car cela représenterait beaucoup trop d'enjeux entre les contraintes techniques et le coût financier de tels travaux. Il n'est donc pas envisagé d'y amener le réseau collectif. Il ne faut pas oublier que sur l'ensemble de la population qui s'élève à plus de 11.000 habitants, seuls 25 foyers resteront non desservis,
- Pour le tarif de l'eau : le Président rappelle qu'une phase d'assainissement coûte environ 2.000.000 € H.T., qu'il y a eu le forage pour 1.000.000 € H.T. et que maintenant il va falloir l'équiper et le raccorder pour 1.700.000 € H.T. Il a fallu prévoir le financement de tous ces programmes. Si le SIVOM peut, il n'augmentera plus ses tarifs.

Monsieur THEROUDE dit qu'il est prêt à reprendre un rendez-vous par Commune pour refaire un dernier point. Cependant le projet ne peut être modifié sans cesse, il faut bien avancer à un moment. Il souligne que, malgré les grosses attentes des administrés, les hameaux de Mérard et de Saint Claude sont prévus pour les phases 3 et 4 car il a fallu tenir compte de toutes les contraintes évoquées plus haut.

Il déclare que les études parcellaires réalisées n'ont pas été remises, volontairement, aux usagers pour leur éviter de débiter leurs travaux avant qu'on leur en donne l'autorisation au cas où on ne pourrait respecter l'emplacement provisoire de leur boîte de branchement par exemple, mais également pour leur éviter de perdre leur subvention.

Le côté positif dans la durée de ce dossier est que la subvention à laquelle ils pourront prétendre est dorénavant beaucoup plus importante.

Il remercie chaleureusement, avant qu'ils ne se retirent, les deux intervenants extérieurs pour leur participation à la réunion de ce soir.

N° 6 / PRIME À AGENT

Le Président rappelle aux Élus que les primes exceptionnelles à proprement parler n'existent pas dans la Fonction Publique.

Or, il souhaiterait attribuer une prime à l'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour son travail à l'occasion de la journée portes-ouvertes et d'avoir été présent toute la journée le jour J.

C'est pourquoi il propose la création de la prime « Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures » (IEMP) dont le principe est le suivant :
il existe un montant de référence selon le grade auquel on applique un coefficient compris entre 0 et 3

Dans le cas présent, le montant de référence annuel est de 1.478,00 € bruts, soit 123,17 € mensuels. Le Président propose d'arrêter le coefficient à 2.

Madame GUILLOU demande si les heures supplémentaires n'auraient pas été plus avantageuses pour l'agent concerné. Le calcul n'a pas été fait, le Président maintient sa demande.

Il précise que cette prime ne sera valable que pour le mois d'octobre 2015.

ACCORD À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

JOURNÉE PORTES-OUVERTES :

Comme il a été évoqué en cours de réunion, le SIVOM avait invité les quelques 800 abonnés concernés par les futurs travaux d'assainissement collectif et l'intégralité des Conseils Municipaux pour mettre fin aux bruits qui courent et partager avec eux le phasage prévisionnel vu un peu plus tôt, avec l'aide de VERDI INGÉNIERIE.

Par la même occasion, il a été fait un point sur les travaux du forage par l'entreprise FOREM, des chiffres clés ont été donnés par la Lyonnaise des Eaux qui a ensuite fait visiter la station d'épuration.

Cet événement a été très bien reçu et a été un véritable succès auprès de ceux qui ont pu y participer.

Le seul bémol porte sur un hypothétique problème dans l'envoi des invitations expédiées par la Lyonnaise des Eaux, mais peut-être ont-elles été assimilées à de la publicité.

Cette opération sera éventuellement renouvelée car il y a une véritable demande.

Monsieur GRAMMOND déclare que l'exposé de Monsieur MEYER de l'entreprise FOREM était remarquable.

JOURNAL :

Comme certains l'ont peut-être vu, un article est paru dans un journal local en fin de chantier du forage. Il contenait un certain nombre d'erreurs que son auteur n'a pas daigné rectifier malgré notre demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents :

- ↳ Madame VERHOESTRAETE tient seulement à féliciter les personnes concernées pour le travail qui est réalisé au SIVOM.

Les autres Conseillers n'ont rien à ajouter.

Séance levée à 20 h 15